Réf. Farde e-Assemblées : 2500283

N° OJ : **118**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Asbl "Brussels Major Events".- Subside budget extraordinaire 2022.

Le Conseil communal,

Vu les articles 93 et 117 de la nouvelle loi communale;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside pour un montant de 550.400,00 EUR à l'ASBL "Brussels Major Events" à l'article 52009/52252 du budget extraordinaire 2022, pour le projet « Brussels by Light » ;

Article 2 : La texte de la convention entre la Ville et l'asbl "Brussels Major Events" est adopté.

Annexes :

Convention BME 2022 FR - Budget extra (Consultable au Secrétariat des Assemblées)